

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30945**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER mention Psychologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie de Nice ; Président de l'Université Côte d'Azur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Analyse et diagnostic de problématiques psychologiques, d'activités, de relations et d'organisations humaines

Prévention, soin, accompagnement des personnes

Conduite de projet, intervention et coordination d'équipe

Conduite d'une démarche de recherche

Production et transmission de connaissances

Rédige des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans

Conseil, recrutement, formation

Effectue une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation

Les titulaires du diplôme sont capables de :

Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes

Conduire une démarche d'intervention en respectant les règles déontologiques et éthiques

Choisir et mettre en œuvre une méthodologie d'analyse des personnes, des activités humaines et des organisations sociales

Décrire et formaliser les interactions de l'humain avec son environnement

Produire et proposer des actions d'accompagnement et de changements

Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

Inscrire son activité dans la législation du travail et les cadres institutionnels

Utiliser les connaissances théoriques, méthodologiques et techniques en psychologie

Produire et transmettre des connaissances en psychologie

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Conduire une démarche de recherche fondamentale ou appliquée en psychologie

S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux

Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés pourront travailler dans tous les secteurs, en particulier les secteurs du conseil, de la santé, du social, médico-social, socio-éducatif, de la formation et de l'insertion. Tous les types d'entreprise sont concernés : PME, TPE, secteurs public et privé, collectivités territoriales, associations. Une partie des diplômés, sous réserve d'étude doctorale, pourra s'orienter vers l'enseignement supérieur ou les métiers de la recherche.

Les titulaires du diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants :

Psychologue

Psychopathologue

Psychothérapeute

Neuropsychologue

Formateur en psychologie

Ingénieur d'étude (sciences humaines et médicales)

Ingénieur Cogniticien

Cadre dirigeant de structures médicosociales ou d'insertion professionnelle

Chargé(e) d'étude ou de recherche en psychologie et sciences cognitives

Responsable, consultant(e) et conseiller(ère) de formation et de dispositifs de formation

Conseiller(ère) en insertion professionnelle, évaluation du potentiel professionnel

Conseiller en bilan de compétences, en insertion professionnelle et carrières
 Concepteur(trice) de stratégies éducatives intégrant les nouvelles technologies
 Consultant(e) dans le domaine de l'approche fondamentale et appliquée de la cognition
 Ergonome
 Conseiller en insertion professionnelle
 Responsable RH, GPEC
 Responsable du recrutement
 Chargé d'études en sciences humaines
 Chercheur dans le privé ou dans le public

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1104 : Psychologie
- K1207 : Intervention socioéducative
- K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
- K2112 : Orientation scolaire et professionnelle
- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

La profession de psychologue est la seule profession réglementée, gérée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'obtention du titre de Psychologue est conditionnée par une formation initiale complète (Licence et Master) de Psychologie et le respect des conditions de stage définies par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

La première année est composée d'une part d'enseignements spécifiques au parcours choisi et d'autre part d'enseignements transversaux, communs aux différents parcours, qui sont obligatoires. Les 7 parcours proposés sont :

- Psychologie clinique intégrative et vieillissement
- Psychologie clinique et médiation thérapeutiques par l'art
- Psychologie du développement, des apprentissages et de l'éducation
- Neuropsychologie et psychopathologie cognitive
- Psychopathologie psychanalytique et cliniques transculturelles : mutations du lien social, crises et traumatismes
- Ergonomie cognitive des technologies numériques
- Ingénierie psychosociale, psychologie du travail et ressources humaines

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury de validation VAE : enseignants-chercheurs personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels dont la validation est demandée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Les psychologues sont reconnus par le répertoire français d'automatisation des listes (ADELI) qui habilité les professionnels de santé, du social et les psychologues à exercer leur métier dans le respect du code de la santé publique et du code de la famille et de l'aide sociale (arrêté du 27 mai 1998 publié au JO du 17 juillet 1998).	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mai 2018, relatif aux accréditations de l'Université Côte d'Azur à délivrer les diplômes nationaux n° **20180495**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013, articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE)

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Côte d'Azur : <http://univ-cotedazur.fr/>

Université Nice Côte d'Azur

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

Université Côte d'Azur

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR LASH, Campus Carlone, 98 bd Edouard Herriot BP 3209 06204 NICE Cedex 3.

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

Anciennement, Master Psychologie, spécialité :

Neuropsychologie et psychologie du développement

Psychologie clinique et gérontologie

Psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art

Psychologie sociale et du travail et ingénierie des ressources humaines

Psychopathologies interculturelles, clinique du lien social, des situations de crise et des traumatismes